



EQUIPEMENT

SYSTÈME DE CONDUITES SOUS PRESSION PE-RT AVEC RACCORDS À COMPRESSION POUR LA DISTRIBUTION D'EAU DE CHAUFFAGE ET POUR LE CHAUFFAGE ET LE REFROIDISSEMENT DE SURFACE

GIACOMINI PE-RT

Valable du 23/07/2024 au 22/07/2029

Titulaire d'agrément :

GIACOMINI-BENELUX n.v.-s.a.

Rue Provinciale 273

B-1301 BIERGES

Tel.: +32 (0)10 42 06 50

Fax. : +32 (0)10 42 06 99

Site Internet : <http://benelux.giacomini.com>

Courriel : info@giacomini.be



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification*



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bcca.be

* L'opérateur de certification désigné par l'UBAtc asbl fonctionne conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

© Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NIT 179	1990	Les revêtements durs sur sol chauffé
NIT 189	1993	Les chapes pour couvre-sols. 1ère partie : Matériaux - Performances - Réception
NIT 193	1994	Les chapes. 2 ^e partie
NIT 207	1998	Systèmes de tuyauteries en matériau synthétique pour la distribution d'eau chaude et froide sous pression dans les bâtiments
NIT 273	2020	Installation des systèmes de chauffage par le sol à eau chaude
NBN EN ISO 22391-2	2010	Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) – Partie 2 : Tubes
NBN EN ISO 21003-2	2008	Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Tubes
EN 1264-4	2021	Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées - Partie 4: Installation

1 Objet

L'agrément technique d'un système de conduites composé de conduites synthétiques sous pression présente la description technique d'un système de conduites constitué à partir des composants mentionnés au paragraphe 3 et dont les réseaux de conduites sont présumés conformes aux niveaux de performances mentionnés au paragraphe 5 pour les types et dimensions repris, pour autant qu'ils soient conçus, posés, contrôlés, mis en service et parachevés conformément aux prescriptions reprises au paragraphe 4.

Les niveaux de performances mentionnés sont définis conformément aux critères repris dans la Note d'information technique NIT 207 de Buildwise « Systèmes de tuyauteries en matériau synthétique pour la distribution d'eau chaude et froide sous pression dans les bâtiments », ainsi que dans la Fiche de Contrôle de Produit de BCCA « Système de canalisations multicouches avec une barrière de diffusion d'oxygène (métallique ou non-métallique) », version de d'octobre 2023, sur la base d'un certain nombre d'essais représentatifs..

Pour les réseaux de conduites soumis à des exigences supplémentaires en matière de performances ou destinés à d'autres applications, il y a lieu de réaliser des essais supplémentaires conformément aux critères des documents de référence susmentionnés.

Le titulaire d'agrément peut se référer uniquement à cet agrément pour les variantes du système de conduites dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification avancée dans l'agrément. Des réseaux de conduites individuels ne peuvent pas porter la marque ATG, dans la mesure où il n'existe pas de schéma de certification impliquant le placeur pour la conception, la pose, le contrôle, la mise en service et la finition de réseaux de conduites conformes à l'agrément.

Le texte d'agrément, de même que la certification de la conformité des composants au texte d'agrément et le suivi de l'accompagnement des metteurs en œuvre sont indépendants de la qualité des réseaux de conduites individuels. Par conséquent, le fabricant, le placeur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Système

Le système de conduites sous pression GIACOMINI PE-RT pour les domaines d'application susmentionnés se compose de conduites en polyéthylène PE-RT, comportant un écran à la

diffusion d'oxygène EVOH coextrudé et une couche extérieure en polyéthylène PE-RT, de diamètres extérieurs de 16, 17, 18 et 20 mm, de raccords à compression (R179AM) en laiton et d'accessoires.

Le système de conduites GIACOMINI PE-RT peut être utilisé :

- comme corps de chauffe dans un chauffage mural, par le sol ou par le plafond, à une pression de service de 4 bar;
- pour la distribution d'eau de refroidissement et comme élément de refroidissement mural, par le sol et par le plafond, à une pression de service continue de 4 bar.
- Les tubes GIACOMINI PE-RT ne conviennent pas pour la distribution d'eau potable. Pour l'utilisation dans les installations sanitaires, voir l'agrément technique ATG 3068 concernant le système de conduites sous pression GIACOMINI PEX/AL/PEX.

3 Composants

3.1 Conduites

Les conduites se composent de 5 couches, un tube intérieur en polyéthylène (PE-RT de type II), un écran à la diffusion d'oxygène EVOH coextrudé et une gaine extérieure en polyéthylène (PE-RT de type II). Les raccords entre la couche d'EVOH et les couches en polyéthylène sont réalisés au moyen d'une couche d'adhérence.

Les tubes sont conformes à la NBN EN ISO 22391-2 : « Systèmes de canalisations en plastique pour les installations d'eau chaude et froide - Polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT) - Partie 2 : Tubes » et à la NBN EN ISO 21003-2 « Systèmes de canalisations multicouches pour installations d'eau chaude et froide à l'intérieur des bâtiments - Partie 2 : Tubes ».

Le système comprend les dimensions de tubes suivantes :

Tabel 1 - Dimensions des tubes PE-RT/EVOH/PE-RT

Dimensions nominales du tube Diamètre x épaisseur de paroi	Diamètre extérieur ¹ mm	Épaisseur de paroi ¹ mm
16x2,0	16,0 ^{+0,3} ₋₀	2,0 ^{+0,3} ₋₀
17x2,0	17,0 ^{+0,3} ₋₀	2,0 ^{+0,3} ₋₀
18x2,0	18,0 ^{+0,3} ₋₀	2,0 ^{+0,3} ₋₀
20x2,0	20,0 ^{+0,3} ₋₀	2,0 ^{+0,4} ₋₀

¹ diamètre extérieur et épaisseur de paroi du tube parachevé.

Les tubes de dimensions de 16 mm x 2 mm 17 mm x 2 mm et 18 x 2mm sont livrés en rouleaux de 100 m, 240 m ou 600 m. Les tubes de dimensions de 20 mm x 2 mm sont livrés en rouleaux de 240 m ou 400 m.

Les rouleaux sont emballés dans des boîtes en carton ou dans une double couche de film résistant aux UV. Les tubes doivent être protégés des UV et des dégradations jusqu'au moment de l'installation du système de conduites.

Le marquage des tubes s'effectue comme suit (exemple pour un tube 16 x 2 mm) : GIACOMINI PE-RT/EVOH/PE-RT, type 2 Ø 16x2 ANTIOSSIGENO – SAUERSTOFFDICHT – EN ISO 22391-2/EN ISO 21003-2 –...– ATG 3314 (et autres certifications) – autres informations de production – GIACOMINI MADE IN ITALY

Les tubes sont de couleur rouge. Le marquage est effectué en noir.

3.2 Raccords

Les raccords entre les conduites et les appareils sont assurés au moyen de raccords à compression.

Les raccords à compression (modèle R179AM) sont disponibles pour les diamètres de tube de 16 mm à 20 mm. Ils sont constitués comme suit :

- Un adaptateur en laiton CW617N, sur lequel le tube est inséré ;
- Un joint torique interne en EPDM selon la EN 681-1;
- Joint torique externe en EPDM selon la EN 681-1 pour assurer l'étanchéité du manchon de support sur le corps du raccord ou sur le collecteur ;
- Une bague plate, en polytétrafluoroéthylène (PTFE) noir
- Bague de compression en laiton CW617N;
- Écrou de serrage en laiton CW617N chromé et nickelé.



Fig. 1 : Raccord à compression

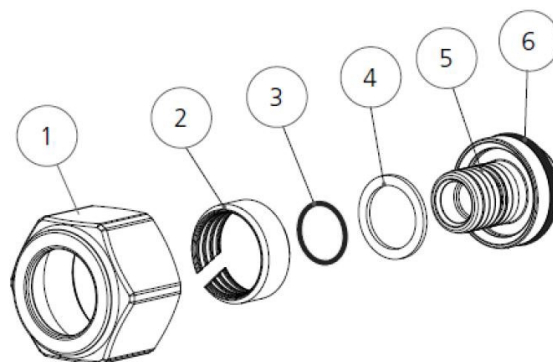


Fig. 2 : Raccord à compression

- Légende :
- 1 Écrou
 - 2 Bague de compression
 - 3 Joint torique interne
 - 4 Anneau de séparation
 - 5 Adaptateur externe
 - 6 Joint torique externe

L'écrou de serrage des raccords à compression est marqué « GIACOMINI » et du diamètre de tube sur la face de tête.

Les raccords à compression peuvent être montés sur des doubles raccords droits et perpendiculaires prévus à cet effet, sur des éléments en T, des éléments de réduction et de transition à filet extérieur ou intérieur.

Les raccords à compression sont emballés individuellement dans des sachets en plastique sur lesquels sont imprimés le nom du fabricant, le numéro d'article et le type.

Le marquage sur l'emballage est complété du numéro d'ATG.

3.3 Accessoires et outillage

- Coupe-tubes pour couper les tuyaux perpendiculairement à bonne longueur ;
- Couronne pour dérouler la conduite PE-RT ;
- Serre-écrou pour serrer manuellement les raccords à compression.
- Collecteurs en laiton (CW605N) pour application en chauffage. Ceux-ci peuvent être livrés avec purgeur automatique ou manuel, robinet de remplissage et de vidange et comportent des vannes de réglage ou des débitmètres avec possibilité de réglage, des vannes d'arrêt thermostatizables, des thermomètres, des raccords et des colliers de suspension.
- Colliers muraux simples et doubles à revêtement intérieur en caoutchouc ;
- Armoires à encastrer ou à montage apparent
- Boîtiers encastrables synthétiques ;

- Coudes de sol et manchettes de protection.

3.4 Systèmes de fixation des tubes de chauffage par le sol

Pour la fixation des tubes de chauffage par le sol, les systèmes suivants peuvent être utilisés :

- Système à plots : panneaux isolants à plots préformés entre lesquels le tube est serré ;
- Système TACKER : le tube est placé sur l'isolant revêtu d'1 film quadrillé au moyen de clous Tacker ;
- Système sec : système de chauffage par le sol sec constitué de panneaux isolants préformés, consistant à prévoir des profilés de guidage métalliques afin d'obtenir une meilleure dispersion de la chaleur et une meilleure répartition de la contrainte en compression ;
- Rails de fixation : lattes profilées synthétiques à réservations pour la fixation des tubes ;
- Système à treillis : le tube est fixé sur le treillis au moyen d'un fil de tressage ou de clips en plastique.
- Système « Spider » : le tube est serré dans une structure portante ouverte.

4 Pose

4.1 Installation du système de conduites

Lors de la pose du système de conduites GIACOMINI PE-RT, il convient de respecter les recommandations des Notes d'information technique NIT 207 « Systèmes de tuyauteries en matériau synthétique pour la distribution d'eau chaude et froide sous pression dans les bâtiments », NIT 179 « les revêtements durs sur sol chauffé » et NIT 193 « les chapes. 2^e partie » de Buildwise, ainsi que les prescriptions de montage et de pose de Giacomini, sauf mention contraire dans le présent agrément.

En cas de risque de gel au cours de la mise en œuvre, il convient de vidanger les tubes. Après la pose des tubes et avant le raccordement des équipements, le système de conduites est protégé contre la pénétration de saletés et de poussières. L'ensemble du système de conduites doit être rincé abondamment avant la mise en service de l'installation.

Le schéma de pose du système de conduites, le type de prise d'eau et le nombre nécessaire de conduites ascendantes font partie de la conception. La conception du tracé des conduites doit prévoir les possibilités de dilatation voulues permettant de reprendre les changements de longueur sous l'effet des variations de température.

L'encastrement des raccords est à éviter dans la mesure du possible et est à justifier. Les raccords éventuellement encastrés doivent être protégés contre la corrosion externe au moyen de ruban adhésif en PVC. Les matériaux utilisés à cet effet ne peuvent attaquer ni le tube, ni le raccord.

Des mesures et/ou des dispositions sont prises entre les différents entrepreneurs de manière à ne pas endommager, déplacer, salir ou modifier les circuits de chauffage par le sol jusqu'à ce que la chape soit accessible.

L'exécutant accordera une attention particulière aux points suivants :

- Tous les composants du système doivent être transportés et stockés avec soin dans l'emballage d'origine et déballés au fur et à mesure de leur utilisation.
- Les tubes doivent être protégés d'une exposition directe et prolongée au soleil, de toute déformation, salissure ou de tout endommagement.
- Pour dérouler les tubes, il convient de procéder dans le sens inverse de l'enroulement, en partant donc de l'extrémité du tube du côté extérieur de la couronne.
- Toute section de tube comportant des plis, des bosses ou des défoncements doit être éliminée et ne peut pas être utilisée dans l'installation.
- Les tubes doivent être posés sans torsion.
- Pour les assemblages entre les tubes synthétiques d'une part et un raccord fileté à un accessoire ou à un équipement de l'installation d'autre part, il convient en premier lieu de réaliser le raccord fileté.
- Ne pas appliquer de peinture ou d'autres produits chimiques sur le tube.
- En cas de risque de gel au cours de la mise en œuvre, il convient de vidanger les tubes. Après la pose des tubes et avant le raccordement des équipements, le système de conduites est protégé contre la pénétration de saletés et de poussières. L'ensemble du système de conduites doit être rincé abondamment avant la mise en service de l'installation. Le système GIACOMINI PE-RT ne peut être placé à des températures inférieures à 0°C ou supérieures à 45°C.
- Les raccords réalisés doivent toujours rester apparents jusqu'au terme de l'essai de pression.

4.2 Raccords

Les raccords à compression sont réalisés comme suit :

- Couper le tube perpendiculairement à la longueur souhaitée ;
- Calibrer et ébavurer l'extrémité du tube au moyen de l'outillage GIACOMINI prévu à cet effet ;

- Lubrifier les éléments en contact avec la surface interne du tube
- Enfiler ensuite successivement l'écrou et la bague de serrage sur le tube ;
- Glisser le corps du raccord avec bague en téflon dans le tube jusqu'à la butée ;
- Insérer l'adaptateur dans l'organe hydraulique à raccorder ;
- Visser l'écrou de serrage à la main ; Continuer à visser l'écrou à l'aide d'une clé appropriée, sans tordre le tube, à raison d'un moment de serrage minimum s'établissant à 40 Nm pour les tubes de 16 mm x 2 mm, 17 mm x 2 mm, 18 mm x 2 mm et 20 mm x 2 mm.

4.3 Cintrage des tubes

Les tubes peuvent seulement être cintrés à froid. Il convient de prendre en compte les rayons de cintrage minimums suivants. Ce rayon de cintrage requiert une fixation intensive du tube après le cintrage. Dans le cas de rayons de cintrage inférieurs à 5 x le diamètre extérieur, il y a risque de flambage du tube.

Tabel 2 - Rayons de cintrage minimums

Dimensions du tube mm	Rayon de cintrage minimum 5 x diamètre extérieur mm
16x2,0	80
17x2,0	85
18x2,0	90
20x2,0	100

4.4 Pose du système de chauffage par le sol

4.4.1 Généralités

Les tubes sont posés les uns à côté des autres à écart régulier en prévoyant chaque fois, une conduite d'alimentation à côté d'une conduite de retour. Les écartements dépendent de la puissance nécessaire, de la faisabilité et de la qualité de la chape. Le schéma de pose est déterminé par l'auteur du projet.

Dans la mesure du possible, tous les circuits du système de chauffage par le sol sont réalisés d'un seul segment et raccordés aux collecteurs. Le croisement des conduites dans la chape n'est pas autorisé.

Lorsque les circuits croisent un joint de dilatation, un joint de fissuration ou un joint de construction, les tubes doivent être équipés au droit de ce joint d'un fourreau de protection pour joint. Ceci s'applique également lorsque la conduite d'alimentation et/ou de retour d'un circuit de chauffage traverse(nt) un mur. Lorsque le tube sort de la chape au droit du

distributeur/collecteur, il convient de le protéger au moyen d'une gaine ou d'encastrer l'ensemble dans un boîtier.

L'installation de chauffage pour chauffage par le sol doit être équipée d'un appareil de réglage de sorte que l'eau de chauffage ne dépasse pas la température de 50 °C.

4.4.2 Composition du plancher

Dans le cas d'une application de chauffage par le sol, la pose doit respecter la Note d'information technique NIT 273 de Buildwise.

Le projet doit tenir compte de l'agencement et de l'exécution des joints et du choix du revêtement de sol définitif.

4.4.3 Fixation des tubes

La fixation des tubes dépend du système utilisé, voir le § 3.4.

4.4.4 Chape et revêtement de sol

Les directives des Notes d'information technique de Buildwise mentionnées au point 5.1 sont d'application, de même que la NIT 189.

4.4.5 Mise en service du chauffage par le sol

Le cas échéant, avant de lancer le chauffage, il convient de prévoir un temps d'attente afin de permettre à la chape d'atteindre la résistance mécanique et un niveau de séchage suffisants avant de la soumettre à contrainte (dilatation thermique et retrait). Ce temps d'attente dépend du type de chape et s'établit à 21 jours pour une chape à base de ciment et à minimum 7 jours pour une chape à base d'anhydrite. Le séchage ne peut pas être accéléré par exemple par la mise en service anticipée du chauffage par le sol.

La mise en service du chauffage est réalisée conformément à la procédure décrite dans la norme EN 1264-4. Le chauffage par le sol est mis en marche à une température de départ comprise entre 20 °C et 25 °C. On procède ensuite par augmentation systématique de la température par étapes de 5° C/24 h jusqu'à atteindre la température de service maximale du système de chauffage. Il convient de maintenir cette température d'alimentation maximale pendant 4 jours, avant d'assurer un retour à la température initiale par réduction systématique de 5 °C par 24 h. Pour éviter les dommages au plancher, les variations de température prévues doivent intervenir progressivement, y compris après stabilisation de l'ensemble.

4.5 Pose des conduites d'eau de refroidissement

En cas de pose de conduites pour la distribution d'eau de refroidissement, les prescriptions complémentaires suivantes sont d'application :

- Les raccords aux éléments de refroidissement doivent être conçus de telle sorte que ces conduites ne soient pas soumises à une sollicitation mécanique, même lors des activités de maintenance.
- La température de service doit être déterminée et réglée de manière à éviter la condensation de l'humidité atmosphérique. S'il existe un risque de formation de condensation, il convient d'équiper les conduites et les raccords d'un isolant continu étanche à la diffusion de vapeur.

4.6 Protection contre la corrosion

La couche d'EVOH limite la perméabilité à l'oxygène des tubes, pour autant que cette couche faisant écran à l'oxygène soit maintenue en permanence au sec. À défaut d'en avoir l'assurance, il y a lieu de traiter l'eau de chauffage au moyen d'un produit inhibiteur de corrosion, conformément au mode d'emploi de tels produits, afin de protéger les surfaces corrodables (chaudières, ...). L'utilisation d'un échangeur de chaleur peut également être envisagée afin de séparer sur le plan hydraulique l'installation de chauffage du circuit primaire.

4.7 Contrôle d'étanchéité

Avant l'encastrement du système de conduites (chape, plâtrage) et en tout état de cause avant la mise en service de l'installation, il convient de soumettre le système de conduites à un contrôle d'étanchéité, conformément à la procédure ci-après (voir Fig. 3) où PN fait référence à la pression de service nominale (maximum 4 bar dans le cas présent). Les accessoires du système de conduites qui ne résistent pas à une pression de $1,5 \times PN$ doivent être démontés et remplacés par des raccords de tuyauterie ou des vannes, si nécessaire.

- Les conduites montées mais non encastrées sont remplies d'eau potable non adoucie et purgées ;
- Une pression d' $1,5 \times PN$ est appliquée ;
- Après 10 minutes, la pression est rétablie une première fois à $1,5 \times PN$;
- Après 10 minutes, la pression est rétablie une deuxième fois à $1,5 \times PN$;
- Après une pause de 10 minutes, on mesure la pression ($P_{T=30}$) ;
- La pression est mesurée une nouvelle fois 30 minutes plus tard ($P_{T=60}$) ;
- $\Delta P_1 = P_{T=30} - P_{T=60} \leq 0,6$ bar
- Entre ces deux dernières mesures, la perte de pression ΔP_1 ne peut pas être supérieure à 0,6 bar. Dans le cas contraire, il convient de rechercher la cause du défaut d'étanchéité et d'y remédier avant de reprendre toute la procédure depuis le départ ;

- 120 minutes plus tard, la pression est mesurée une nouvelle fois ($P_{T=180}$)
- $\Delta P_2 = P_{T=60} - P_{T=180} \leq 0,2$ bar
- Entre ces deux dernières mesures, la perte de pression ΔP_2 ne peut pas être supérieure à 0,2 bar. Dans le cas contraire, il convient de rechercher la cause du défaut d'étanchéité et d'y remédier avant de reprendre toute la procédure depuis le départ ;
- Les conduites sont contrôlées visuellement en ce qui concerne d'éventuelles fuites ou défauts d'étanchéité.

L'essai d'étanchéité doit être effectué par section de conduite parachevée à une température ambiante et de l'eau la plus constante possible. Le manomètre utilisé pour mesurer les pertes de pression doit permettre la lecture au 0,1 bar près

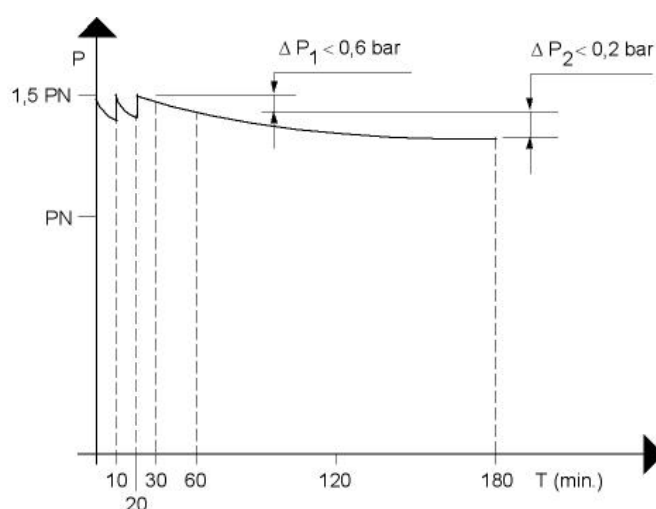


Fig. 3 : Contrôle d'étanchéité.

5 Aptitude à l'emploi

Le système de conduites GIACOMINI PE-RT présente les caractéristiques de durée de service suivantes :

- pour le chauffage par le sol :

Pression de service bar	Température °C	Durée d'utilisation min.	Facteur de sécurité sur la contrainte de paroi
4	40 ¹	50 ans	4,5
4	50 ²	2 ans	4,2
4	65 ³	1000 h	3,7

¹ Température de service

² Température de service maximum

³ Température exceptionnelle

- pour la distribution d'eau de refroidissement :

Pression de service bar	Température °C	Durée d'utilisation min.	Facteur de sécurité sur la contrainte de paroi
4	20 ¹	50 ans	5,4

¹ Température de service

Le système satisfait aux exigences posées dans la Fiche de Contrôle de Produit de BCCA « Système de canalisations multicouches avec une barrière de diffusion d'oxygène (métallique ou non-métallique)», version de d'octobre 2023.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

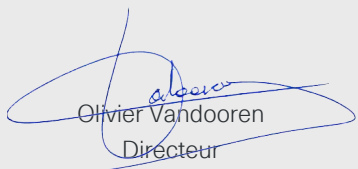
- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3314 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
 - soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "EQUIPEMENT", accordé le 27 mars 2024. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 23 juillet 2024.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepeninckx Secrétaire général	 Benny De Blaere Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise		 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium		 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA		 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

